Menace sur la voie technologique : **refuser la fin de la démocratisation au lycée**

Par Marilyn Shirley et Thierry Quétu

La voie technologique française est une particularité en Europe, une « anomalie » selon ceux qui n'ont eu de cesse de minimiser sa place au sein du lycée.

Depuis 1995, les enseignements technologiques ont vu leurs horaires baisser en seconde, puis lors de la dernière réforme du lycée, en 2010, dans les classes de première et de terminale. Dans les séries STI2D, les enseignements ont été profondément transformés : moins de pratique, de spécialisation ou d'approfondissement, plus de virtuel et de saupoudrage, à l'opposé de ce que recherchaient les élèves en quête de sens et de concret. Cette réforme a également dégradé les conditions de travail et entraîné une très grande souffrance chez de nombreux enseignants de STI devenus SII. Elle devait redonner ses lettres de noblesse à la voie technologique, elle n'a pourtant pas permis de mettre fin à la baisse des effectifs : en 2002, 38 % des élèves de lycée suivaient une formation en voie technologique, ils ne sont plus que 27 % en 2015.

Le rapport Mathiot envisageait la disparition ou la dissolution de la voie technologique dans le nouveau lycée général. Sous prétexte d'égalité de traitement, le tronc commun du lycée général s'appliquait également aux bacs à majeures technologiques. Ce projet mettait donc fin aux particularités des filières technologiques dans les disciplines littéraires et scientifiques.

Si le rapport Mathiot était réellement mis en œuvre, cela aurait comme conséquence de rendre invisible une filière d'excellence, qui avait permis à de nombreux élèves issus des classes défavorisées ou moyennes de poursuivre leurs études après le baccalauréat (en 2015, 68 % des élèves des filières technologiques sont issus des classes moyennes et défavorisées). Cela aurait comme autre conséquence de diminuer encore les horaires des disciplines technologiques, rendant de fait la formation plus générale.

Pour le SNES-FSU, les filières technologiques doivent rester clairement identifiées et facilement identifiables. Les horaires des enseignements technologiques doivent être augmentés, leur contenu revalorisé, ainsi que l'enseignement en TP, et les contenus des disciplines générales doivent être pensés en lien avec la formation technologique dispensée. Les horaires et les dédoublements en TD ou TP doivent également être définis nationalement pour une égalité de traitement sur tout le territoire français et un respect des différentes disciplines.

A la date où nous rédigeons cet article, le ministre semble renoncer à toucher à la série technologique. **Le SNES-FSU continuera à défendre la voie technologique qui a permis la démocratisation du lycée et l'accès à l'enseignement supérieur des classes moyennes et défavorisées.** Restons mobilisés pour que l'identité des filières technologiques soit reconnue et que des filières spécifiques soient préservées au sein du lycée général et technologique.